

# **CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 JUIN 2018 COMPTE RENDU**

## **FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers Compte de gestion - Exercice 2017.**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

## **FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers Compte Administratif - Exercice 2017.**

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL,  
Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,  
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,  
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

## **FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers Compte de gestion - Exercice 2017.**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

## **FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers Compte Administratif - Exercice 2017.**

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL,  
Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,  
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,  
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

## **FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Aiguade Compte de gestion - Exercice 2017**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade**  
**Compte Administratif - Exercice 2017.**

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL,  
Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,  
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,  
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte**  
**Compte de gestion - Exercice 2017.**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte**  
**Compte Administratif - Exercice 2017.**

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL,  
Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,  
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,  
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier**  
**Compte de gestion - Exercice 2017.**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier**  
**Compte Administratif - Exercice 2017.**

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL,  
Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,  
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,  
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - EAU**  
**Compte de gestion - Exercice 2017.**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - EAU**  
**Compte Administratif - Exercice 2017.**

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL,  
Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,  
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,  
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers**  
**Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières**  
**Compte de gestion - Exercice 2017.**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers**  
**Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières**  
**Compte Administratif - Exercice 2017.**

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL,  
Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,  
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,  
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

Documents joints

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers**  
**Affectation des résultats de l'exercice 2017.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017 de la VILLE D'HYERES LES PALMIERS, constatant un Excédent de Fonctionnement de 17 750 379,26 €, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit: Affectation à la section d'investissement : 6 043 584,26 €, Report section d'exploitation: 11 706 795,00 €.

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL,  
Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,  
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,  
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - VILLE D'HYERES LES PALMIERS**  
**Intégration du bilan de clôture 2017 du budget annexe de l'eau dans la comptabilité**  
**du budget principal 2018.**

Le budget annexe de l'Eau ayant été dissous, suite au transfert de la compétence «production ou distribution d'eau destinée à la consommation Humaine», à la métropole Toulon Provence Méditerranée, il convient de reprendre les résultats de ce budget au budget principal.

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL,  
Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,  
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,  
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers**  
**Affectation des résultats de l'exercice 2017.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017 du PORT D'HYERES LES PALMIERS, constatant un Excédent d'Exploitation de 870 197,74€, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : Affectation à la section d'investissement : 635 690,39 €, Report section d'exploitation: 234 507,35 €.

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL,  
Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,  
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,  
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade**  
**Affectation des résultats de l'exercice 2017.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017 du PORT DE LA CAPTE, constatant un Excédent d'Exploitation de 150 580,56 €, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit: Affectation à la section d'investissement : 81 264,20 €, Report section d'exploitation: 69 316,36 €.

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL,  
Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,  
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,  
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte**  
**Affectation des résultats de l'exercice 2017.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017 du PORT DE LA CAPTE, constatant un Excédent d'Exploitation de 107 538,75€, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : Report section d'exploitation:107 538,75 €.

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL,  
Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,  
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,  
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier**  
**Affectation des résultats de l'exercice 2017.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017 du PORT AUGUIER, constatant un Excédent d'Exploitation de 128 852.18€, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : Affectation à la section d'investissement : 8 138,62 €, Report section d'exploitation: 120 713,56€.

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL,  
Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,  
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,  
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Affectation des résultats de l'exercice 2017.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017 du budget de Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières, constatant un excédent d'exploitation de 113 700,73€, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : Affectation à la section d'investissement : 48 359,52€, Report section d'exploitation : 65 341,21€

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Contrat entre l'Etat et la Commune d'Hyères les Palmiers (dit "contrat Cahors") relatif à l'objectif de diminution des dépenses publiques et la diminution de la dette publique - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit contrat avec Monsieur le Préfet du Var.**

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet du Var le contrat entre l'Etat et la Commune relatif à l'objectif de diminution des dépenses publiques et la diminution de la dette publique, dit contrat « Cahors » élaboré avec le concours de la direction départementale des Finances Publiques.

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX**

**5 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER, Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Autorisation de programme n° 1801 "Conduite d'opération relative à la définition et la réalisation des équipements publics du secteur des Rougières".**

Il est proposé d'adopter l'autorisation de programme n° 1801 "Conduite d'opération relative à la définition et la réalisation des équipements publics du secteur des Rougières, d'un montant global de 252 000 €.

**ADOPTÉE PAR 35 VOIX**

**9 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations -  
Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions avec les  
associations bénéficiaires de subvention dont le montant annuel est supérieur  
ou égal à 23 000€.**

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est supérieur ou égal à 23 000 €.

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX**

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,  
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER,**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Contrat Régional d'Equilibre Territorial  
(CRET 2017/2020) Région Provence - Alpes Côte d'Azur / Métropole Toulon  
Provence Méditerranée - Demande de subvention pour l'Opération  
« Base nautique port ».**

Afin d'accompagner les territoires, la Région Provence Alpes Côte d'Azur a instauré les Contrats Régionaux d'Equilibre Territoriaux (C.R.E.T). La Commune demande, à ce titre, une subvention de 245000 € pour le projet "Base Nautique Port".

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande globale d'aides financières  
au Département du Var pour l'année 2018 au titre de l'investissement.**

Depuis 2015, le Département du VAR a décidé de dématérialiser la gestion de ses aides financières aux communes. En conséquence, les services du Conseil Départemental souhaitent être en possession d'une délibération du Conseil Municipal portant demande d'aide financière relative aux opérations d'investissement pour lesquelles un concours financier du département est sollicité sur la base de 30% du montant HT de l'opération. La liste des opérations d'investissement pour l'année 2018 pour lesquelles est sollicitée l'aide du Département est jointe à la présente. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le cas échéant tout document utile à intervenir avec le Département du Var dans le cadre de cette procédure.

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX**

**11 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL,  
Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,  
Monsieur Yves KBAIER,**



**FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours  
Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2018 au titre de  
l'aménagement d'un musée des cultures et du paysage dans le bâtiment  
communal dénommé «la Banque».**

Les dépenses prévisionnelles au titre de l'année 2018 s'élèvent à 2 000 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel fait état d'une demande de fonds de concours métropolitain d'un montant de 248 518 € auprès de T.P.M pour l'année 2018, correspondant à l'intégralité du montant attribué par courrier de Monsieur le Président de M.T.P.M du 6 février 2018.

Les modalités d'attribution et de versement seront précisées pour ce dossier dans une convention spécifique de fonds de concours à établir par T.P.M, et je vous propose à cet effet d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir et notamment la convention de fonds de concours pour ce dossier.

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX**

**13 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL,  
Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,  
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,  
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - COMITE TECHNIQUE - Nombre de  
représentants du personnel et de représentants des élus, et décision du recueil  
de l'avis du collègue employeur**

Les Élections professionnelles du 6 décembre 2018 vont permettre de définir la composition du nouveau Comité Technique. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir à 6 titulaires et 6 suppléants le nombre de représentants du personnel au C.T. ainsi que de maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants des élus à 6 titulaires et 6 suppléants.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE  
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - Détermination du nombre de représentants du  
personnel et de l'administration et décision du recueil de l'avis  
du collège employeur**

Les Élections professionnelles organisées le 6 décembre 2018 vont permettre de définir la composition du nouveau C.H.S.C.T. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir à 4 titulaires et 4 suppléants le nombre de représentants du personnel au C.H.S.C.T. ainsi que de maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants des élus à 4 titulaires et 4 suppléants,

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**COMMANDE PUBLIQUE - EVENEMENTIEL - Prestations techniques, régies de  
sonorisation, d'éclairage, d'accessoires scéniques - Accord-cadre à bons de  
commande - Années 2019 à 2022 - Mise en appel d'offres ouvert**

Il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert concernant les prestations techniques, régies de sonorisation, d'éclairage, d'accessoires scéniques, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, passé pour l'année 2019, avec possibilité de reconduction tacite pour 2020, 2021 et 2022. Cet accord-cadre sera affecté des montants annuels suivants :

- Minimum : sans montant minimum
- Maximum : 150 000 € TTC

Le projet de dossier de consultation des entreprises est consultable au Service de la Commande Publique.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**COMMANDE PUBLIQUE - EVENEMENTIEL - Nettoyage des bâtiments et de la  
vitrerie - Accords-cadres à bons de commande - Années 2019 à 2021  
Mise en appel d'offres ouvert**

Il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert concernant les prestations de nettoyage des bâtiments et de la vitrerie, sous la forme d'accords-cadres à bons de commande dont les prestations seront scindées en trois lots séparés et affectées des montants contractuels annuels suivants :

Lot n°1 : Espace nautique

- Minimum : 6 500 € TTC
- Maximum : 13 000 € TTC

Lot n°2 : Espace 3000 et Vilette

- Minimum : 15 000 € TTC
- Maximum : 45 000 € TTC

Lot n°3 : Forum du Casino

- Minimum : 25 000 € TTC
- Maximum : 70 000 € TTC

Ces accords-cadres à bons de commande seront passés pour l'année 2019, avec possibilité de reconduction tacite pour 2020 et 2021. Le projet de dossier de consultation des entreprises est consultable au Service de la Commande Publique.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)****JEUNESSE - Dispositif "Pass Junior" - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention type.**

Il convient d'actualiser les conditions d'admission et de fonctionnement de ce dispositif Passeport Loisirs Jeunes qui prend le nom de « Pass Junior » en établissant une nouvelle convention tripartite à passer entre la commune, l'association partenaire et le jeune bénéficiaire

Les missions effectuées dans le cadre du « Pass Junior » favorisent l'insertion sociale du jeune en lui permettant de s'investir dans divers domaines et de découvrir le monde du travail.

Le service Jeunesse propose d'actualiser les conventions afin d'intégrer les modifications de la délibération et de mieux répondre à la gestion actuelle du dispositif.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)****JEUNESSE - Convention de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement relative au programme "Lire et faire Lire"**

Il est proposé de passer une convention, à titre gratuit, avec la Ligue de l'Enseignement » ayant pour objet de mettre à disposition du service jeunesse, une équipe de bénévoles dont les actions sont organisées par un coordinateur départemental désigné par LA FOL VAR.

Ces actions consistent à faire la lecture et à organiser des ateliers lecture dans le temps imparti aux accueils de loisirs (périscolaire, pause méridienne, extra scolaire) pour les enfants dans le cadre de l'opération "Lire et faire Lire", en coopération avec les directeurs des structures d'accueils de loisirs.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**SPORTS - SASP HYERES TOULON VAR BASKET - Mise à disposition d'équipements sportifs - Saison 2017 - 2018 - Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention avec la SASP HTVB.**

La ville met à disposition de la SASP HTV Basket, l'Espace 3000 pour des entraînements et matchs de l'équipe professionnelle. En contre partie le club doit verser une redevance fixée chaque année par une convention dont le montant s'élève à 7718 euros, pour la saison 2017/2018.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PORQUEROLLES - Incorporation dans le domaine communal des parcelles IC n° 17 et 19 - Biens sans maître**

Par lettre du 13 février 2018, la Préfecture du Var a informé la Commune que la procédure en vue de reconnaître les parcelles cadastrées Section IC n° 17 et 19, situées sur l'île de Porquerolles, comme biens sans maître, en application de l'article L 1123 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, avait été menée et que la Commune disposait d'un délai de 6 mois pour prendre une délibération en vue de l'incorporation dans le domaine communal de ces deux parcelles.

Les parcelles cadastrées Section IC n° 17, d'une surface de 84 m<sup>2</sup>, et Section IC n° 19, d'une surface de 232 m<sup>2</sup>, se trouvent en limite du port de Porquerolles.

Au vu de leur situation, ces parcelles ont un intérêt pour la gestion des services communaux sur l'île.

Il est proposé d'approuver leur incorporation dans le domaine communal.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue du Ceinturon - Acquisition de terrain de l'Indivision BOVERO CHIOTTI TOMMASI - Parcelles IN n° 3p, 6p et 13**

Dans le cadre du réaménagement du boulevard de la Marine, il est proposé d'approuver l'acquisition de terrains pour une surface totale de 28 565 m<sup>2</sup> situés au lieudit le Ceinturon et la constitution d'une servitude de passage permettant de relier la rue du Ceinturon et l'emprise à acquérir.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelles cadastrées section IL n° 0099 et 100 formant le lot n° 67 - Mlle MOREAU Éloïse - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée**

Madame MOREAU Éloïse est titulaire d'un bail emphytéotique pour une durée de 70 ans à compter du 1er Janvier 1955 sur un terrain formant le lot 67 du Lotissement de l'Ayguade, cadastré section IL n°0099 et 100, pour une contenance de 223 m<sup>2</sup>, sur lequel une construction est édifiée.

La construction se compose d'un rez de chaussée surélevé d'un étage, tel qu'il ressort d'un certificat de conformité délivré le 25 juin 1987 par l'autorité compétente.

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article 18 du Cahier des Charges, il y a lieu d'accorder 29 ans supplémentaires et de porter la durée du bail emphytéotique à 99 ans. Le bail expirera le 31 décembre 2053.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Parcelle cadastrée section EV n° 0233 formant le lot n° 317 - M. CARRE Guillaume. Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée**

Monsieur CARRE Guillaume est titulaire d'un bail emphytéotique conclu pour une durée de 70 ans à compter du 1er janvier 1957 sur un terrain formant le lot n° 317 du lotissement Communal de la CAPTE. La parcelle cadastrée section EV n°0233 fait une superficie de 368 m<sup>2</sup> et se situe au 102 Avenue de la Badine. Elle supporte une construction à usage d'habitation ayant fait l'objet de travaux de surélévation.

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article 18 du Cahier des Charges, il y a lieu d'accorder 29 ans supplémentaires et de porter la durée du bail emphytéotique à 99 ans. Le bail expirera le 31 décembre 2056.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE -  
Aliénation du bien situé 13 Avenue des Hirondelles cadastré section IM n° 0184  
formant le lot n° 57 du lotissement au profit de M. et Mme JUNINO Maxime**

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n° 2 du 6 juin 2014, M. et Mme JUNINO Maxime ont manifesté leur intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n° 57 du Lotissement Communal de l'AYGUADE, situé 13 Avenue des Hirondelles, cadastré section IM n° 0184 dont ils sont emphytéotes jusqu'au 31 Décembre 2024 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1955. Le lot de 469 m<sup>2</sup> supporte une maison de 70 m<sup>2</sup> environ.

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE EUROS (188 000,00 €) s'entendant net pour la Commune.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte -  
Aliénation du bien situé 30 Avenue de la Pinède cadastré section EV n° 0154 et 155  
formant le lot n° 17 bis au profit de l'indivision STENGER-ARNAL**

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n° 2 du 6 juin 2014, l'indivision STENGER-ARNAL a manifesté son intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n° 17bis du Lotissement Communal de LA CAPTE, situé 30 Avenue de la Pinède, cadastré section EV n° 0154 et 0155 dont elle est emphytéote jusqu'au 31 Décembre 2029 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1960. Les parcelles d'une superficie totale de 345 m<sup>2</sup> supportent deux appartements d'une superficie de 29,63m<sup>2</sup> et 30,36m<sup>2</sup> environ.

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de CENT TRENTE SIX MILLE EUROS (136 000,00 €) s'entendant net pour la Commune.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte -  
Aliénation du bien situé 82 Avenue de la Badine cadastré section EV n° 0243  
formant le lot n° 83 au profit de Madame MASCARIN Christiane**

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n° 2 du 6 juin 2014, Madame MASCARIN Christiane a manifesté son intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n° 83 du Lotissement Communal de LA CAPTE, situé 82 Avenue de la Badine, cadastré section EV n° 0243 dont elle est emphytéote jusqu'au 31 Décembre 2028 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1959. La parcelle de 350 m<sup>2</sup> supporte une maison de 56 m<sup>2</sup> environ.

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (131 000,00 €) s'entendant net pour la Commune.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte -  
Aliénation du bien situé 79 Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0274  
formant le lot n° 354 au profit de l'indivision MARLOT**

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n° 2 du 6 juin 2014, l'indivision MARLOT a manifesté son intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n° 354 du Lotissement Communal de LA CAPTE, situé 79, Avenue de l'Arrogante, cadastré section EV n° 0274 dont elle est emphytéote jusqu'au 31 Décembre 2027 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1958. La parcelle de 401 m<sup>2</sup> supporte une maison et un garage d'une superficie de 87,72 m<sup>2</sup> environ.

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (212 500,00 €) s'entendant net pour la Commune.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte -  
Aliénation du bien situé 18 Avenue du Couchant cadastré section EV n° 0019  
formant le lot n° 24 au profit de la Copropriété du 18 Avenue du Couchant**

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n° 2 du 6 juin 2014, la Copropriété du 18 Avenue du Couchant a manifesté son intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n° 24 du Lotissement Communal de LA CAPTE, situé 18 Avenue du Couchant, cadastré section EV n° 0019 dont elle est emphytéote jusqu'au 31 Décembre 2052 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1954. La parcelle d'une superficie totale de 468 m<sup>2</sup> supporte en rez de chaussée : un local professionnel de 105,71 m<sup>2</sup> avec un parking de 31,96 m<sup>2</sup>, un local de 89,70 m<sup>2</sup> avec un parking de 18,70 m<sup>2</sup>, un hall d'entrée de 2 m<sup>2</sup>, un studio de 22,61 m<sup>2</sup> et un T2 de 40,72 m<sup>2</sup> avec un parking de 12,68 m<sup>2</sup> et à l'étage un T4 de 84 m<sup>2</sup>.

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de DEUX CENT QUATRE VINGT UN MILLE CINQ CENTS EUROS (281 500,00 €) s'entendant net pour la Commune

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte -  
Aliénation du bien situé 9 et 9 bis Rue des Marchands cadastré section ET n° 0058  
formant le lot n° 71 au profit de la Copropriété du 9 et 9 bis Rue des Marchands**

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n° 2 du 6 juin 2014, la Copropriété du 9 et 9 bis Rue des Marchands a manifesté son intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n° 71 du Lotissement Communal de LA CAPTE, situé 9 et 9 bis Rue des Marchands, cadastré section ET n° 0058 dont elle est emphytéote jusqu'au 31 Décembre 2033 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1935. La parcelle d'une superficie totale de 317 m<sup>2</sup> supporte deux commerces d'une superficie respective de 76,44m<sup>2</sup> et 76,44m<sup>2</sup> et deux appartements d'une superficie respective de 69,24m<sup>2</sup> et 75,17m<sup>2</sup> environ.

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de QUATRE CENT TRENTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (432 500,00 €) s'entendant net pour la Commune

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 6 bis rue de Limans - Résiliation anticipée  
du bail emphytéotique - Division en volumes - Vente à VAR AMENAGEMENT  
DEVELOPPEMENT d'un lot volume - Parcelle BB n°80**

La Commune est propriétaire de l'immeuble situé 6bis rue de Limans, cadastré Section BB n° 80. Il se compose en rez de chaussée, d'un local abritant un transformateur électrique et d'un passage piétons vers la place des Savonniers, et à l'étage d'un appartement d'environ 43 m<sup>2</sup>.

Pour permettre le transfert à TPM du local du transformateur et du passage piétons d'une part et le maintien de la gestion de l'appartement par VAD d'autre part, il convient de résilier par anticipation le bail emphytéotique (moyennant une indemnité de 3700 € à verser à VAD, emphytéote), de procéder à la division de l'immeuble en 3 lots volumes et de vendre à VAD le futur lot volume de l'appartement au prix de 45 000 € (estimation du service du Domaine).

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**



**GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Impasse Pierre Barbesant - Vente de terrain  
à la LOGIREM - 4766 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle CN n° 93**

Il est proposé d'approuver la vente d'un terrain de 4766 m<sup>2</sup>, situé impasse Pierre Barbesant, à la société LOGIREM au prix de 635 000 € en vue de la construction d'un immeuble locatif 100 % social d'environ 50 logements pour une surface habitable d'environ 2884 m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉE PAR 32 VOIX**

**13 CONTRE : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL,  
Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN, Madame Marie-Laure COLLIN,  
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS,  
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,  
Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Convention de mise à disposition des données de  
thermographie aérienne par infrarouge entre la Ville d'Hyères et la Métropole MTPM**

La Métropole MTPM a réalisé, dans le cadre d'un partenariat avec GRDF, une thermographie aérienne à l'échelle de son territoire.

Cette démarche a pour objectif de favoriser la mise en relation des acteurs de la rénovation énergétique et d'accompagner les citoyens dans leur projet de rénovation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention fixant les modalités de mise à disposition de ces données avec MTPM.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX**

**2 CONTRE : Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**PROPRETE - Location de cabines de toilettes autonomes pour la plage de La  
Courtade - Convention avec le Parc National de Port-Cros**

Dans un souci d'optimisation des mesures destinées à préserver l'environnement, la Commune d'Hyères et le Parc National de Port-Cros souhaitent tester un nouveau dispositif de cabines de toilettes autonomes, économes en eau plus performant et mieux adapté à la fréquentation de l'île de Porquerolles, sur la plage de La Courtade durant la saison estivale 2018.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les conditions de mise en place, la répartition des responsabilités et de la charge financières ainsi que les modalités de remboursement du Parc National de Port-Cros à la Commune.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES - Demande d'Autorisation  
d'Urbanisme pour la requalification de la Rue VICTOR HUGO - Métropole Toulon  
Provence Méditerranée / Commune d'Hyères**

La rue et l'impasse Victor HUGO, situées Quartier Ouest, sont des voies situées en secteur classé au PLU approuvé. Compte tenu de l'état dégradé de leurs revêtements et de leurs réseaux, la Commune a décidé en 2017 d'initier leur réfection.

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence en matière de « voirie » a été transférée à la métropole, et la Commune, par convention en date du 11 janvier 2018, continue d'assurer pour le compte de TPM, l'exercice de cette compétence transférée.

La Commune a confié à un cabinet d'études, une mission de maîtrise d'œuvre pour la conception du projet, ainsi que pour l'élaboration du dossier d'autorisation d'urbanisme préalable à la réalisation de ces travaux d'aménagement, situés en secteur protégé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la demande de permis d'aménager préalable aux travaux.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX  
2 CONTRE : Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA**

**COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - Fourniture d'énergie électrique pour les  
comptages de la commune d'Hyères-les-Palmiers - Années 2019 à 2021  
Mise en appel d'offres ouvert.**

Il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de trois années fermes à compter du 1er janvier 2019, afin d'assurer la fourniture d'énergie électrique pour les comptages de la commune d'Hyères-les-Palmiers.

La procédure sera scindée en deux lots séparés comme suit :

- Lot n°1 : Tarif vert
- Lot n°2 : Tarif jaune

Le projet de dossier de consultation des entreprises est consultable au Service de la Commande Publique.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Fourniture de radars pédagogiques - Accord - cadre à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Attribution - Autorisation de signature**

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue d'attribuer le marché relatif à la fourniture de radars pédagogiques.

Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour l'année 2018 et pourra être reconduit de façon tacite au 1er janvier de chaque année en 2019, 2020 et 2021 avec les montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : sans minimum
- Montant maximum annuel : 50 000 Euros TTC

A ce jour, il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte d'engagement correspondant joint à la présente.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE ESPACES VERTS - Acquisition de végétaux - Accord-cadre à bons de commande - Années 2019 à 2022**  
**Mise en appel d'offres ouvert**

Il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert concernant l'acquisition de végétaux, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, passé pour l'année 2019, avec possibilité de reconduction tacite pour 2020, 2021 et 2022.

Par ailleurs, compte tenu des transferts de compétences à la Métropole Toulon Provence Méditerranée le 1er janvier 2018, ce marché sera lancé par la Commune d'Hyères sur le fondement de la convention de gestion transitoire relative aux compétences relevant du Budget Général.

Ce marché concerne à la fois des besoins communaux et des besoins métropolitains, dont la répartition sera établie ultérieurement, par avenant, le cas échéant.

Cet accord-cadre sera affecté des montants annuels suivants :

- Minimum : sans montant minimum
- Maximum : 200 000 € TTC

Le projet de dossier de consultation des entreprises est consultable au Service de la Commande Publique.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**CITOYENNETÉ - CIMETIÈRES DE LA VILLE D'HYÈRES LES PALMIERS -  
Recouvrement des frais d'obsèques des personnes dépourvues de ressources  
suffisantes**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose à la Commune la prise en charge des frais d'obsèques des personnes dépourvues de ressources et décédées sur la Commune.

L'enquête sociale menée par le CCAS est tributaire des courts délais légaux entre un décès et une inhumation. Il n'est pas toujours possible notamment de s'assurer de l'existence et de la solvabilité des ayants droits.

Il est donc proposé d'autoriser, le cas échéant, le recouvrement des sommes versées auprès des obligés alimentaires

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**HABITAT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2018) - Treizième demande de  
remboursement auprès du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour  
les aides régionales avancées par la Commune auprès des propriétaires privés.**

Il est proposé de solliciter le Conseil Régional pour un remboursement d'un montant de 26 225 € au titre de trois dossiers agréés et payés dans le cadre de l'opération Cœur de Ville 2012/2018.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**SANTÉ PUBLIQUE - Contrat local de santé - Autorisation donnée à Monsieur Le  
Maire pour demander une subvention auprès de l'Agence Régionale de santé.**

Dans le cadre du programme PRSE (Plan Régional Santé Environnement) 2018, la ville d'Hyères sollicite une subvention 3500 euros, auprès de l'Agence Régionale de Santé, afin d'organiser un forum santé sur la Commune, dont le coût total est estimé à 15 000 euros.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**COMMANDE PUBLIQUE - SANTE PUBLIQUE - Désinfection, désinsectisation, dératissage des espaces et bâtiments communaux, dé pigeonnisation des voies et espaces publics, et démoustication par traitement aérien - Accords-cadres à bons de commande - Années 2019 à 2022 - Mise en appel d'offres ouvert**

Il est proposé de relancer un appel d'offres ouvert afin d'assurer les prestations de désinfection, désinsectisation, dératissage des espaces et bâtiments communaux, de dé pigeonnisation des voies et espaces publics, et de démoustication par traitement aérien.

Il conviendra de passer trois accords-cadres à bons de commande pour l'année 2019 avec possible reconduction tacite pour 2020, 2021 et 2022, et affectés des montants annuels suivants :

Lot N° 1 : Désinfection, désinsectisation et dératissage des espaces et des bâtiments communaux

- Minimum : 16 000 € TTC
- Maximum : 40 000 € TTC

Lot N° 2 : Campagne de capture et d'élimination des pigeons sur les voies et espaces publics

- Sans montant minimum
- Sans montant maximum

Lot N° 3 : Démoustication par traitement aérien

- Minimum : 20 000 € TTC
- Maximum : 50 000 € TTC

Le projet de dossier de consultation des entreprises est consultable au Service de la Commande Publique.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES - Convention de mise à disposition de liens fibre optique entre la commune d'Hyères et la société Hyères Stationnement**

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières par lesquelles la Commune d'Hyères met à disposition du Bénéficiaire des liaisons fibre optique

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**PORTS - PORTS d'HYERES SAINT PIERRE - Redevances Quai des Catamarans**

Les redevances portuaires 2018 sont fixées par décisions prises par délégation du conseil municipal.

Il convient de compléter la liste des redevances, par la création de produits nouveaux nécessaires au fonctionnement des régies des ports d'Hyères.

Ces nouvelles redevances, qui sont spécifiques au Quai des catamarans, sont détaillées à travers les tableaux joints en annexe de la présente délibération, distinguant les montants en hors taxes et en toutes taxes comprises.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

